

## Protocole social, le SNAC/CFTC dit oui...

27 juillet 2010

Comme le SNAC/CFTC l'a toujours annoncé depuis le début de l'année, il a maintenu ses revendications d'avoir la possibilité de négocier un protocole social et de le négocier sans avoir à cautionner la mise en place d'un prestataire unique à l'intérieur d'un FABEC intégré.

A la veille de la négociation finale, suite à la rencontre ministérielle franco-allemande, le DGAC accédait à notre demande.

Le SNAC/CFTC a donc participé activement à la négociation afin de faire avancer toutes ses revendications jusqu'à la mise au point de la version finale.

A la sortie de la négociation, nous avons l'impression d'avoir laissé en suspens deux corps de la maison, les IESEA et les IEEAC, tous deux accrochés à ce que deviendra le nouveau corps des ICEAC, nouveau corps absorbant les IEEAC et permettant un accès par détachement au IESEA, mais nous nous battons au sein des GT créés pour que ce nouveau corps permette une réelle avancée sociale pour ceux qui l'intégreront. Nous avons l'impression que nous allons vers une restructuration sans précédent de tous les domaines de la DGAC, y compris la DSNA avec la politique basses couches, pour être compétitive au niveau des enjeux européens, mais le gt sur la stratégie et la gestion sociale de cette politique nous permettra de faire reconnaître la valeur du travail effectué par tous les personnels qui travaillent dans ce domaine.

Nous disons oui à un protocole qui pourtant ne consacre pas la mesure phare de l'allocation temporaire de fin de carrière pour tous annoncée par le directeur général et portée par le syndicat depuis son dernier congrès en 2008.

Nous n'avons pas réussi à faire avancer notre revendication sur la retraite des ICNA, même si notre combat continue sur le plan législatif et que nous n'abandonnerons pas les personnels qui nous font confiance sur ce sujet aujourd'hui.

Tout cela, ceux qui n'ont pas voulu jouer le jeu de la négociation ne tarderont pas à nous le reprocher alors qu'ils savent très bien que ce n'est pas la non signature du protocole qui changera la politique du gouvernement en matière de RGPP et d'orientations européennes.

Par contre, ce qu'ils ne diront pas, c'est que la négociation de ce protocole a permis des avancées non négligeables pour les administratifs et les TSEEAC, que tous les corps obtiennent des avancées, dans un contexte de crise dans la Fonction Publique et la société française, que toutes les restructurations dont la plupart sont imposées par des instances supérieures à la seule DGAC seront accompagnées de mesures sociales dont la non-mobilité géographique forcée.

Ce qu'ils ne diront pas c'est que l'instabilité qu'ils ont provoqué en ne participant pas à la négociation et en s'opposant jusqu'au bout au dialogue social, n'a sûrement pas permis d'autres avancées possibles.

Ils ne le diront pas, mais il faudra un jour qu'ils s'en expliquent auprès des personnels !!!

**VISITEZ NOTRE SITE : [www.snac-cftc.fr](http://www.snac-cftc.fr)**

**COMMENT NOUS JOINDRE**

**Stéphane CLAUZON**, Président ☎ 06 14 23 94 55 [stephane.clauzon@laposte.net](mailto:stephane.clauzon@laposte.net)

**Didier DE BLOCK**, Vice-président ☎ 06 23 75 03 00 [didier.deblock@wanadoo.fr](mailto:didier.deblock@wanadoo.fr)

Les avancées ne sont pas négligeables :

- garanties FABEC (statut FP, mobilité, recrutement, passerelles réalistes...) maintenus dans le texte du protocole avec une réaffirmation de l'originalité et des atouts d'un système intégrant tous les domaines de l'aviation civile dans un même organisme : la DGAC
- la "Just culture" affirmée comme référence
- la mise en place d'une étude sur les responsabilités du contrôleur dans le cadre de son activité dans des zones transfrontalières
- reconnaissance des SCIV et du travail de leurs personnels par la mise en place d'un GT qui étudiera les aspects stratégiques, sociaux et indemnitaires de cette politique et notamment concernant la reconnaissance des chefs CA comme personnels d'encadrement et le rôle des instructeurs régionaux. Création de la mention de qualification intermédiaire SCIV
- Assurance que la création des CBA 22 ne perturbera pas le fonctionnement des approches qui sont en-dessous (Strasbourg et Bâle)
- accès au HEB sur emploi de chef de service technique pour les ICNA (8 postes + 18 possibles)
- mise en place d'un GT VRO et rapidement ensuite de la VRO elle-même laissant augurer un retour de flexibilité acceptable pour les ICNA
- Assouplissement des règles de remplacement et de fractionnement des congés
- mise en place d'une réflexion sur l'adaptation des stages de transformation pour les ICNA affectés à Tahiti et Cayenne.
- mission FH prise en compte dans l'organisation du temps de travail
- pas de recours à la mobilité géographique forcée due aux différentes réorganisations et notamment des fonctions supports, recours au télétravail si nécessaire.
- possibilité de regroupement des recrutements d'adjoints pour mettre en place un concours externe spécifique adjoint en 2012
- création du corps ICEAC incluant tous les IEEAC, les IESEA volontaires par détachement + les TSEEAC CTAC de 4ans d'ancienneté mini
- accès des attachés sur les postes fonctionnels au nouveau corps ICEAC par intégration avec continuité de carrière
- mise en place des GRades à Accès Fonctionnels (GRAF) pour le nouveau corps ICEAC
- possibilité d'accès des catégories B médico-social au corps des attachés par la voie de la promotion interne
- maintien du ratio promu/promouvable dans chaque corps administratif comme au dernier protocole
- promotion des personnels administratifs de catégorie C vers B à hauteur de 40 en 2011 et 45 en 2012 et de catégorie B vers A, 14 en 2011 et 2012.
- engagement de la DGAC à respecter dès 2011 les obligations en matière de droit d'information à la retraite
- mise en place d'un concours exceptionnel pour permettre d'intégrer les administratifs qui assurent les fonctions dédiées à la licence d'inspecteur de surveillance sureté dans le corps des TSEEAC.
- montant annuel indemnitaire augmenté pour les administratifs en 2012 de 600€ pour les catégories A, de 430 pour les catégories B et 350 pour les C versées en deux fois, la première en juin et l'autre en décembre.

**VISITEZ NOTRE SITE : [www.snac-cftc.fr](http://www.snac-cftc.fr)**

**COMMENT NOUS JOINDRE**

**Stéphane CLAUZON**, Président 📞 06 14 23 94 55 [stephane.clauzon@laposte.net](mailto:stephane.clauzon@laposte.net)

**Didier DE BLOCK**, Vice-président 📞 06 23 75 03 00 [didier.deblock@wanadoo.fr](mailto:didier.deblock@wanadoo.fr)

- montant indemnitaire annuel des Ouvriers d'Etat augmenté de 200€, moitié en juin 2012 et l'autre en décembre.
- création licence ATSEP (y compris pour les Ouvriers d'Etat)
- maintien des postes d'encadrement à recouvrement dans toute la DGAC y compris la DSNA (même si une certaine priorité sera donnée au ICNA dans les SE de la DSNA).
- création d'une licence Inspecteur de surveillance en 2011
- reconnaissance du rôle des délégations au sein des DSAC/IR
- métiers d'encadrement sup. et intermédiaire : + 83 emplois (pour IPEF, IEEAC, IESSA et attachés)
- passage de l'âge limite concernant les sélections professionnelles et concours internes de 37 à 42 ans pour les TSEEAC désirant accéder au corps des ICNA et augmentation du pourcentage de sélection professionnelle dans le recrutement à 22%
- accès au CTAC pour les assistants de subdivision
- "intégration" des TSEEAC centrale énergie volontaires dans le corps des IESSA
- les instructeurs CA TSEEAC de l'ENAC pourront maintenir leur licence de contrôle (comme les ICA)
- ouverture d'un GT Assistants de classe
- revalorisation indiciaire de tout le corps TSEEAC pour culminer à l'indice 702
- habilitation LMD du titre TSEEAC et allongement de la formation à 3 ans
- reconnaissance des fonctions d'enseignants à l'ENAC avec la mise en place des enseignants experts et seniors durant le protocole (TSEEAC) en 2011 et application 2012
- mise en conformité des primes des techniques avec un rattrapage indemnitaire (1.9% de la masse indemnitaire seront consacrées à ce rattrapage)
- budget action sociale : 9,5 M€

Aujourd'hui, nous signons le protocole car nous ne sommes pas seuls au monde, la crise économique est toujours présente, la RGPP fait des ravages autrement plus importants dans le reste de la Fonction Publique, le gel des salaires des fonctionnaires est annoncé pour 2011 et pourtant à la DGAC, le protocole permettra à tous de progresser, même si ce n'est pas de façon mirobolante comme l'ont permis d'autres protocoles.

Les GT que nous avons réussi à faire inscrire nous laissent espérer des avancées futures pour les corps ou les métiers qui auront été les moins privilégiés dans ce texte protocolaire, ils nous permettront d'influencer les décisions de la DGAC concernant ses orientations de politique générale et européenne.

Ce qui est sûr, c'est que ce protocole nous permet de continuer à défendre les personnels et leurs conditions de travail malgré des évolutions qui sont parfois imposées par des politiques indépendantes de la volonté de la DGAC elle-même.

Le SNAC/CFTC prend ses responsabilités en signant ce protocole et marque un engagement fort à défendre avant tout les personnels, sans vouloir gérer la DGAC à la place de l'administration et faire de la politique à la place des hommes politiques.

Nous avons su et nous continuerons d'assumer nos responsabilités dans la recherche constante d'un dialogue social efficace.

**VISITEZ NOTRE SITE : [www.snac-cftc.fr](http://www.snac-cftc.fr)**

**COMMENT NOUS JOINDRE**

**Stéphane CLAUZON**, Président  06 14 23 94 55 [stephane.clauzon@laposte.net](mailto:stephane.clauzon@laposte.net)

**Didier DE BLOCK**, Vice-président  06 23 75 03 00 [didier.deblock@wanadoo.fr](mailto:didier.deblock@wanadoo.fr)